

Pourquoi ?

L'épanouissement des adolescents et leur réussite scolaire sont favorisés par les activités artistiques des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM).

Les activités musicales sont réparties sur le temps scolaire.

L'enseignement musical est totalement gratuit. L'instrument de musique est prêté par la Maison des Arts.



Pour qui ?

Des élèves qui entrent en 6^{ème} et souhaitent avoir une activité musicale hebdomadaire et commencer ou continuer l'apprentissage d'un instrument.

Comment ?

Les activités musicales ont lieu au Collège et à la Maison des Arts.

Le choix de la CHAM exclut toute autre option.

L'activité artistique ne nécessite pas de transport supplémentaire, les élèves sont accompagnés pour le trajet à pied entre le collège et la Maison des Arts.

Quand ?

Un emploi du temps équilibré :

Toutes les activités sont intégrées dans le temps scolaire (avant 17 h 30).

L'élève bénéficie d'une activité musicale au moins trois fois par semaine (5 h hebdomadaires).

L'enseignement général est par conséquent allégé.

Fiche de candidature à l'entrée en CHAM

Septembre 2017

Nom de l'élève

Prénom

Sexe Masculin Féminin

Né(e) le ____ / ____ / ____

Nom et prénom du **responsable légal** de l'enfant :

Adresse

Code postal

Ville

Tél. fixe

Tél. portable

E-mail

Actuellement à l'école

à Saint-Herblain

autre ville

Pratique déjà un instrument

non

oui lequel ?

Date et signature du responsable ou tuteur légal :

Fiche à remplir et à rapporter à l'école herblinoise de votre enfant ou à la Maison des Arts

avant le 6 avril 2017

